



MINISTÈRE DES ARMÉES



**COMMANDEMENT
DE LA DEFENSE AERIENNE
ET DES OPERATIONS
AERIENNES**

SOUS-CHEFFERIE
ACTIVITÉS AÉRIENNES
37.542

Section SN/ProDef

Dossier suivi par :
Major Hervé Michel

Lyon, le **05 janvier 2018**

N° **03**/ARM/CDAOA/SCAA/BAA/DEO/
SN/ProDef

NOTE

à l'attention

des destinataires *in fine*

OBJET : règlement de l'exercice Air Raid 2018.

P. JOINTES : 3 annexes.

L'exercice AIR RAID 2018 inscrit au programme des activités d'entraînement de l'armée de l'air sera organisé par et sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan.

Cet exercice, co-organisé par l'Armée de l'air, les associations nationales d'officiers et de sous-officiers de réserve de l'armée de l'air (ANORAA et ANSORAA), est proposé sous la forme d'une compétition de type raid multi-activités par équipe de quatre concurrents.

Participent à cet exercice toutes les bases aériennes de la métropole, les armées françaises et les armées de l'air étrangères invitées.

Ce règlement est destiné au personnel d'encadrement et aux équipes compétitrices. Il vise à préciser l'organisation, le but et les modalités pratiques concernant l'exercice.

La participation à AIR RAID entraîne de fait pour chacun l'acceptation et le respect de l'intégralité du présent règlement.

Original signé
Le colonel Franck Berring
Sous-chef Activités aériennes 37.542



DESTINATAIRES :

- TOUTES BASES METROPOLES
- EOAA
- ESOMA

SALON
ROCHEFORT

COPIES :

- CERPA/ANT VILLACOUBLAY
- CFA
- CEAM
- CFAS
- CDAOA
- EMIAZDS SUD
- EMO/SCA
- CGAIR
- ANORAA
- ANSORAA
- ARCHIVES/CHRONO

VILLACOUBLAY
BORDEAUX
MT-DE-MARSAN
VILLACOUBLAY
LYON
BORDEAUX
PARIS
VILLACOUBLAY
PARIS
PARIS

REGLEMENT

1. GENERALITES

1.1. Dates

L'exercice Air Raid 2018 se déroulera du 01 au 03 juin 2018 sur la base aérienne 118 de Mont de Marsan.

Les équipes et le personnel d'encadrement devront arriver le jeudi 31 mai entre 14 h 00 et minuit dernier délai. Une récupération en gare est envisageable après une demande à mentionner sur le fichier Excel d'inscription.

La cérémonie des couleurs, qui tiendra lieu de cérémonie d'ouverture est fixée au vendredi 01 juin 08h30.

A l'issue de cette cérémonie, les épreuves commenceront à 09h00.

La fin de l'exercice est fixée au dimanche 03 juin 14h00.

1.2. Objectifs

Pour l'Armée de l'air il s'agit :

- de valider les acquis militaires du personnel de l'armée de l'air dans la continuité de l'instruction dispensée au sein des bases aériennes et notamment des centres d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA) en mettant en avant les actions PRODEF ;
- de répondre aux attentes des plus jeunes réservistes, notamment en termes d'activités opérationnelles ;
- de renforcer et développer les liens qui unissent les personnels d'active et les membres de la réserve militaire.

Pour l'ANORAA¹ et l'ANSORAA², il s'agit :

- de concrétiser sur le terrain la cohésion et de renforcer l'esprit de défense des membres de leur association ;
- d'assurer la continuité de leurs actions d'information et de communication ;
- de satisfaire les attentes de leurs membres actifs.

2. ORGANISATION

2.1. Responsabilités

- OSE³ : Monsieur le chef d'Etat-major de l'armée de l'air,
- OCE⁴ : Monsieur le commandant de la Défense aérienne et des opérations aériennes,
- ODE⁵ : Monsieur le commandant de la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan.

2.2. Comité de surveillance

- Monsieur le Général adjoint territoire national, ou son représentant,
- Monsieur le délégué aux réserves de l'armée de l'Air (DRAA), ou son représentant,

¹ Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air

² Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air

³ Officer scheduling the exercise

⁴ Officer conducting the exercise

⁵ Officer directing the exercise

- Monsieur le Président national de l'ANORAA, ou son représentant,
- Monsieur le Président national de l'ANSORAA, ou son représentant.

2.3. Comité de pilotage

Subordonné au comité de surveillance qui lui donne les orientations générales à suivre, le comité de pilotage :

- se réunit sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour de chaque réunion ;
- soumet au comité de surveillance toute décision majeure, notamment en cas de divergence ou de désaccord entre ses membres sur l'application des principes essentiels retenus pour l'exercice conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- rend compte périodiquement au comité de surveillance de l'état d'avancement de ses travaux.

2.3.1. Président

- l'officier de réserve du CDAOA/SCAA⁶ en charge de l'exercice AIR RAID.

2.3.2. Membres

- le commandant de la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan ou son représentant,
- le représentant désigné par le DRAA,
- le représentant désigné par les instances nationales de l'ANORAA,
- le représentant désigné par les instances nationales de l'ANSORAA,
- l'officier projet de l'exercice de l'état-major du CDAOA.

Sur décision du président du comité de pilotage, pourront être associées aux travaux du comité de pilotage toutes personnes dont les connaissances, l'expertise ou l'expérience seraient nécessaires.

Autant que de besoin, le comité de pilotage pourra créer des groupes de travail qui, sous son contrôle, réaliseront les tâches nécessaires à l'exécution de son mandat.

2.4. Jury de la compétition

Le jury de la compétition sera présidé par le directeur d'exercice assisté :

- du Lieutenant-colonel (R) Guy Paolini, représentant le CDAOA,
- du Lieutenant-colonel (R) Philippe Lataste, représentant le délégué aux réserves de l'Armée de l'air (DRAA),
- du Lieutenant-colonel (R) Thierry Bouvard, représentant l'ANORAA,
- de l'Adjudant-chef Claude Soyer (R), représentant l'ANSORAA.
- du Major Hervé Michel, officier projet de l'exercice, de l'état-major du CDAOA.

Ses délibérations se font à huis clos. Il peut convoquer et entendre les chefs d'équipes en cause. Ses décisions sont sans appel.

3. PARTICIPATION

Il est possible de participer au raid en qualité de compétiteur ou de renfort d'encadrement.

Pour les compétiteurs, le personnel peut être d'active ou appartenir à la réserve opérationnelle.

Pour le renfort d'encadrement, il peut être d'active, appartenir à la réserve opérationnelle ou être collaborateur bénévole du service public (CBSP).

⁶ Sous-chefferie activités aériennes du CDAOA

La compétition est également ouverte au personnel d'active et de réserve des nations étrangères invitées, agréées par les autorités militaires habilitées de leur pays d'origine.

3.1. Personnel d'encadrement

3.1.1. *Mission et rôle de l'encadrement*

Ce personnel, d'active et de réserve, a pour mission d'encadrer et d'animer la compétition. Il sera réparti sur différents postes de travail ou différentes portions du raid topographique. Il devra prendre connaissance des missions qui lui sont attribuées dès sa désignation.

3.1.2. *Conditions administratives pour participer à l'encadrement*

Le personnel de renfort d'encadrement, quel que soit son statut (personnel d'active, réserviste opérationnel sous ESR ou CBSP), doit être désigné officiellement par sa base aérienne de rattachement en réponse à la prospection qui sera émise par la CDAOA/SCAA (Sous-Chefferie Activités Aériennes), en fonction des besoins exprimés par la base aérienne ou le détachement air chargé de l'organisation.

3.1.3. *Condition physique pour participer à l'encadrement*

Bien que ne demandant pas les mêmes efforts que ceux exigés pour la compétition, les postes d'encadrement demandent une condition physique minimale. Le personnel participant doit pouvoir vivre sans difficulté 24h sur le terrain. Toute personne soumise à des restrictions d'emploi ou à des difficultés médicales doit les spécifier dès l'inscription afin de pouvoir être affectée à un poste adéquat.

3.1.4. *Justificatifs à fournir pour participer à l'encadrement*

Pour le personnel d'active et de réserve sous ESR :

- un ordre de mission,
- une pièce d'identité,
- une attestation de visite médicale périodique (VMP) à jour.

Pour le personnel CBSP :

- une pièce d'identité,
- une copie de l'agrément pour servir en qualité de CBSP,
- une attestation d'assurance garantissant les risques inhérents à la participation de l'intéressé à l'encadrement du raid, indépendante de la responsabilité civile assurée par l'armée de l'air,
- un certificat médical de non contre-indication aux activités de plein air.

Ces documents sont obligatoires et seront vérifiés à l'accueil.

3.2. Personnel compétiteur

Regroupés en équipes de quatre, les compétiteurs ont pour mission d'effectuer le raid en respectant les règles propres à chaque épreuve dans le temps imparti.

3.2.1. *Conditions administratives pour participer en tant que compétiteur*

Les participants français, quel que soit leur statut (active, réserviste opérationnel sous ESR), doivent être désignés officiellement par leur base ou corps de rattachement pour pouvoir participer à la compétition.

De même, les participants étrangers doivent être désignés par les autorités militaires de leur pays.

3.2.2. *Condition physique pour participer en tant que compétiteur*

Les compétiteurs devront en outre posséder une condition physique suffisante pour pouvoir parcourir à pied, sans difficulté majeure, une distance d'au moins 50 kilomètres en terrain varié en 24 heures. Ils

doivent maîtriser les techniques de la course d'orientation, les rudiments des techniques de franchissement et la natation.

3.2.3. *Justificatifs à fournir pour participer en tant que compétiteur*

Les compétiteurs devront produire les justificatifs suivants :

Pour le personnel d'active ou réserviste sous ESR :

- un ordre de mission,
- une pièce d'identité,
- le certificat d'aptitude au tir correspondant aux armes utilisées. (Cati 2 PA MAS G1 et FAMAS),
- une attestation de visite médicale périodique (VMP) à jour.

Pour les étrangers :

- une pièce d'identité,
- un ordre de mission,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de trois mois.

Ces documents sont obligatoires et seront vérifiés à l'accueil.

Leurs absences entraînent de facto l'impossibilité de participer à la compétition et éventuellement la disqualification de l'équipe.

3.3. Actes de candidature

3.3.1. *Nombre d'équipes par base*

Le nombre d'équipes participant est limité à cinquante. En cas de candidatures surnuméraires, la décision du choix des équipes retenues est de la compétence de la direction de l'exercice qui tient compte de la représentativité des bases, de la composition des équipes et du choix préférentiel des commandants de base en cas de candidatures multiples. Les équipes qui ne seraient pas retenues seront informées.

3.3.2. *Candidats armée de l'Air*

Les candidats à la compétition ou aux fonctions d'encadrement, quel que soit leur statut, sont tenus de s'inscrire via leur base aérienne ou leur Corps de rattachement avant le **27 avril 2018** terme de rigueur. Les inscriptions seront faites par messagerie officielle NeMO avec transmission d'un fichier Excel disponible sur le site du CDAOA/SCAA (<http://otc-air.intradef.gouv.fr/sites/CDAOA/SC-AA/SitePages/Accueil.aspx>).

Les messages NeMO de candidatures devront être signés par les commandants de formations (chefs de corps ou commandants de bases aériennes) et seront transmis :

- en action : BA118 avec la mention « Intéresse cellule coordination AIR RAID 2018 » ;
- en info : CDAOA/SCAA avec la mention « Intéresse MAJ Hervé MICHEL – Officier projet »

3.3.3. *Candidats extérieurs à l'armée de l'Air*

Les candidats à la compétition, quel que soit leur statut, sont tenus de s'inscrire via leur corps d'appartenance avant le **27 avril 2018** terme de rigueur.

Les inscriptions avec transmission d'un fichier Excel disponible sur le site du CDAOA/SCAA (<http://otc-air.intradef.gouv.fr/sites/CDAOA/SC-AA/SitePages/Accueil.aspx>) seront envoyées par message NeMO ou par courrier postal ou par Internet aux adresses suivantes :

- en action : cerpa-ant-villacoublay@intradef.gouv.fr; contact.draa@gmail.com;
ba118@intradef.gouv.fr; ba118-air-raid.cellcoord.fct@intradef.gouv.fr
- en info : cdaoascaa-snprodef.chef-cellule.fct@intradef.gouv.fr

3.3.4. *Candidats étrangers*

Les candidats à la compétition appartenant à une armée étrangère, quel que soit leur statut, sont tenus de s'inscrire via leur corps d'appartenance avant le **27 avril 2018** terme de rigueur.

Les équipes étrangères transmettront leur inscription par Internet selon le modèle de message en annexe III aux adresses suivantes :

- en action : air-raid-2018@hotmail.com; contact.draa@gmail.com

3.4. **Composition des équipes**

Chaque équipe est composée de quatre concurrents, de grades indifférents, incluant obligatoirement :

- du personnel d'active,
- un minimum de deux réservistes sous ESR.

Le non-respect de cette composition sera pénalisé (Cf. paragraphe 5.2.2).

L'équipe est placée sous la responsabilité d'un de ses membres désigné chef d'équipe, qui est l'interlocuteur unique.

Le remplacement d'un équipier est possible tant que la compétition n'a pas débuté. **Chaque formation administrative est autorisée à présenter un seul et unique remplaçant, quel que soit le nombre d'équipes qu'elle inscrit.**

Le personnel supplémentaire sera mis à la disposition de la direction de l'exercice.

3.4.1. *Au départ du raid*

La présence de quatre compétiteurs au sein d'une équipe est obligatoire au départ du raid.

Aucune équipe ne peut s'affranchir de ce règlement et ne peut concourir à plus de quatre, sous peine d'exclusion.

3.4.2. *En cours d'exercice*

En cas d'abandon d'un de ses membres, une équipe incomplète est autorisée à poursuivre la compétition (minimum deux).

Aucun accompagnateur d'équipe n'est autorisé sur le parcours du raid.

4. TENUE ET EQUIPEMENT

4.1. **Pendant la durée de l'exercice**

Tout le personnel (compétiteurs et encadrement) revêt la tenue de combat complète et réglementaire, avec brodequins de marche militaires, vêtements chauds et de pluie et brassard réfléchissant.

4.2. **Pour la prise d'armes et la proclamation des résultats**

Tout le personnel sera en tenue de combat réglementaire avec coiffe réglementaire et décorations en barrette.

4.3. **Équipements des équipes**

4.3.1. *Pour l'hébergement*

Tout le personnel participant à l'exercice doit se doter de son couchage individuel (sac de couchage).

4.3.2. *Pour le raid*

Une liste des équipements obligatoires, préconisés et interdits figure en annexe II. Dans le respect de ces listes, les équipes emportent avec elles les matériels qu'elles jugent nécessaires.

Chaque équipe doit transporter une charge minimale de 20 Kg pendant toute la durée du raid. Les équipes répartissent librement cette charge au sein de leurs compétiteurs. Des contrôles seront organisés pendant l'épreuve.

Les équipes devront être autonomes (rations de combat fournies par leurs propres bases aériennes) du vendredi midi au samedi midi inclus.

Les cartes, dossards et matériels jugés indispensables par l'organisation pour l'exécution des épreuves seront distribués avant le départ et doivent être restitués à l'issue. Aucune autre distribution de matériel ou d'équipement n'aura lieu.

Chaque équipe doit être en possession d'un téléphone portable pour un usage strictement réservé à la sécurité et aux situations d'urgence.

Lors des formalités d'accueil, il sera demandé un numéro de téléphone par équipe afin que la direction de l'exercice puisse joindre l'ensemble des compétiteurs.

5. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition se déroule sur un minimum de 35 heures continues. Les équipes gèrent leurs temps de repos en fonction du programme établi par l'organisation. **La sécurité doit rester la priorité pour tout le personnel.**

5.1. Nature des épreuves

La compétition comprend :

- une séance de tir FAMAS et PA MAS G1,
- un raid diurne et nocturne avec activités
- un circuit comprenant différents pôles d'activités.

5.2. Notation des épreuves

5.2.1. Règles générales

La participation à chacune des épreuves est obligatoire et donne systématiquement lieu à une attribution de points.

Le barème de notation spécifique à l'épreuve permet de départager et de classer les équipes.

Le règlement figure sur les fiches présentées aux équipes au départ de chaque épreuve. Plusieurs classements seront établis.

5.2.2. Pénalités et sanctions

Des pénalités pour défaut dans les messages d'inscription, atteinte à la sécurité, non-conformité de l'équipe, faute technique, retard ou manquement au règlement sont prises en compte dans la notation des épreuves.

La non-conformité de l'équipe au règlement entraîne une pénalité de 10% du score total de l'équipe.

Sauf cas d'urgence, les équipes ne peuvent pas bénéficier d'une aide extérieure.

La direction d'exercice se réserve le droit d'exclure toute équipe qui manquerait aux règles militaires élémentaires de sécurité ou de savoir vivre. Pendant toute la durée d'Air Raid ainsi que pendant les trajets entre leurs unités et le lieu de l'exercice, les règles de discipline générale militaire s'appliquent. En cas de faute grave, l'information est transmise au directeur de l'exercice qui prendra les mesures disciplinaires qu'il jugera opportunes.

5.2.3. Bonification

Une bonification générale est accordée à toute équipe dont l'un des membres est issu d'une formation militaire initiale de réserviste (FMIR) 2016, 2017 ou 2018.

Les équipes auront connaissance de la valeur de cette bonification avant le départ du raid.

5.2.4. ***Réclamations***

Le chef d'équipe signe systématiquement les résultats obtenus par son équipe avant de quitter un atelier. En cas de contestation lors des activités, le chef d'équipe doit obligatoirement rédiger et signer son observation sur la fiche d'atelier avant de le quitter. Pour toute autre réclamation, un cahier est disponible auprès du chef de zone identifié.

Seules ces remarques sont prises en compte par le jury.

LISTE DE L'EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour chaque membre d'équipe :

- sac à dos militaire ou noir de type militaire,
- 1 tenue de combat pour la cérémonie,
- système d'hydratation,
- rations de combat (3 repas, 1 petit déjeuner)
- couteau de poche,
- lampe + filtre rouge,
- brassard réfléchissant,
- protection auditive,
- casque en vigueur dans l'armée d'origine,
- sac poubelle,
- couverture de survie (1 par personne),
- 1 paire de chaussures de sport,
- 1 paire de gants,

Pour chaque équipe :

- 1 sifflet,
- 2 boussoles,
- 1 porte carte étanche,
- 1 téléphone portable (sécurité).

LISTE DE L'EQUIPEMENT INTERDIT exposant à des pénalités

- Bâton de ski ou aide à la marche,
- Utilisation GPS (application mobile ou montre connectée) ou équivalent durant le raid,
- Moyens de vision nocturne.

FORMAT DE MESSAGE D'INSCRIPTION DES EQUIPES ETRANGERES

TO:

air-raid-2018@hotmail.com; contact.draa@gmail.com

SUBJECT: EXERCISE AIR RAID 2018 - REGISTRATION TEAM - « UNIT AND COUNTRY »

CLASSIFICATION: UNCLASS

REFERENCE TO: AIR RAID 2018 RULES AND REGULATIONS

PRIMO / IDENTITIES OF THE TEAM MEMBERS

TEAM LEADER: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TELEPHONE: «PHONE NUMBER»

TEAM MEMBER 1: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TEAM MEMBER 2: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TEAM MEMBER 3: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

SECUNDO / IDENTITY OF THE SUBSTITUTE IF REQUIRED

SUBSTITUTE: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TERTIO / IDENTITY OF THE DRIVER IF REQUIRED

DRIVER: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

QUATRO / ARRIVAL AND DEPARTURE

EXPECTED DATE AND TIME OF ARRIVAL: « DATE TIME»

EXPECTED DATE AND TIME OF DEPARTURE: « DATE TIME »

TRANSPORTATION: «VEHICULE / TRAIN...»

SIGNED : «COMMANDING OFFICER»